



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

La Secrétaire d'Etat

Le Ministre

Paris, le **05 JUIN 2009**

Le ministre du travail, des relations sociales,
de la solidarité, de la famille et de la ville

La secrétaire d'Etat chargée de la politique
de la ville

à

Madame et messieurs les préfets de région
Mesdames et messieurs les préfets de
département

Objet : Application des contrats urbains de cohésion sociale pour une année
supplémentaire, en 2010.

Le Président de la République et le Premier ministre ont décidé de prolonger d'une
année l'application des contrats urbains de cohésion sociale conclus en 2007.

Vous voudrez bien en informer immédiatement les signataires de ces contrats.

Vous engagerez dans les meilleurs délais les discussions pour l'établissement d'une
programmation des actions de politique de la ville pour l'année 2010, sur la base de
ces contrats. Dans ce cadre, vous vous référerez strictement à l'enveloppe de crédits
qui vous a été déléguée pour l'établissement de la programmation des actions de
politique de la ville en 2009.

La prolongation d'une année de l'application des contrats urbains de cohésion
sociale, tels qu'ils ont été conclus en 2007, sera mise à profit en 2010 pour préparer,
dans les conditions qui feront l'objet d'instructions particulières, les contrats qui
succéderont aux contrats urbains de cohésion sociale. La fin de l'année 2009 devra
notamment être consacrée à l'évaluation approfondie des résultats des actions de
politique de la ville actuellement conduites dans les quartiers populaires.



Fadela AMARA



Brice HORTEFEUX